

Annexe 1 : Requête antidumping

I- Informations générales :

1- Le/Les requérants

1) Présentation du/des requérants

- Raison sociale : _____
- Adresse : _____
- Téléphone et fax : _____
- Actionnaires/associés : _____
- Président directeur général : _____
- Produit local : _____
- Produit objet du dumping : _____
- Pays d'origine : _____

2) Représentativité du / des requérants

En cas de non représentativité de toute la branche de production nationale, citer les autres producteurs nationaux et leurs adresses :

Raison sociale	Adresse	tel	fax

Prière de nous fournir les noms et fonctions de personnes chargées de suivre la requête avec les services chargés de l'enquête

Noms	Fonctions

Liste des produits fabriqués par l'entreprise et leurs parts dans la production totale :

2- Données relatives au produit similaire :

1- Mentionner les caractéristiques générales et techniques du produit/produits importés objets du dumping et joindre, si possible, des échantillons, des catalogues...

2- Donner une description complète des produits fabriqués par votre entreprise en joignant si possible, des échantillons, des catalogues...

3- Si les produits fabriqués par votre entreprise ne sont pas identiques aux produits importés, préciser comment elles peuvent être considérées comme produits similaires aux produits importés

4- Mentionner la position tarifaire du produit importé ainsi que les droits de douane et taxes appliqués

Positions tarifaires

Droits de douane et taxes

5- Citer les différences entre le produit local et le produit importé

3-Pays concernés par le dumping

1-Mentionner les pays d'origine et les pays d'exportation des produits importés

2-Citer les noms et adresses des producteurs et des exportateurs des produits concernés

3-Citer d'autres pays exportant les produits concernés à la Tunisie

4- les importateurs tunisiens

1- Citer les noms et adresses des importateurs tunisiens des produits concernés à la Tunisie

2- Citer la nature d'activité des importateurs tunisiens (industriels ou commerçants, grossistes ou détaillants...)

5-Industrie nationale (entreprises locales fabriquant les produits objets de la requête)

1- Il est indispensable de citer les entreprises produisant les produits objets de la requête

- Liste des entreprises qui soutiennent la requête avec leur production respective des produits concernés

Sociétés soutenant la requête	Production en quantité

- Liste des autres entreprises locales avec leur production respective des produits concernés

Sociétés	Production en quantité

N.B

En cas d'existence d'un nombre élevé d'entreprises faisant partie de la branche de production nationale, il faut citer les plus importants

2- est ce que la ou les requérant ont importé les produits objet de l'enquête durant les trois dernières années ?

oui

non

Si oui citer les données suivantes :

- Description complète des produits importés
- Valeur et quantité des importations en indiquant le nom des exportateurs et le pays d'origine
- Raisons de l'importation des produits objets de l'enquête

II- Détermination de l'existence du dumping

1- Valeur normale

La valeur normale est la valeur des produits vendus sur le marché de l'exportateur et destinés à la consommation intérieure et ce au cours d'opérations transactionnelles normales. Elle est de préférence calculée sur la base des prix intérieurs, sinon elle est construite.

1- Citer le prix généralement pratiqué pour les produits objets de la requête aux pays d'origine ou de provenance

(Il faut présenter toutes les pièces justificatives attestant l'exactitude de la valeur normale : liste des prix, factures...)

2- Indiquer pour les prix cités ci-dessus le niveau commercial de l'acheteur : consommateur final, grossiste ou détaillant

3- Citer les différences pouvant affecter les prix entre les ventes intérieures et les ventes à l'exportation (quantités, conditions de vente, niveau commercial...)

4-A défaut d'avoir la valeur normale par une détermination directe, il y a lieu de recourir à la méthode de la valeur normale construite comme suit :

* les coûts de production dans le pays d'origine, augmentés d'un montant correspondant aux frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux supportés ainsi qu'aux bénéfices réalisés ;

* le prix pratiqués par les exportateurs en question pour leurs exportations vers un pays tiers

Il faut indiquer en détail les divers éléments de la valeur normale en expliquant la méthode de calcul. Ainsi, le coût de production d'un exportateur peut être calculé sur la base du coût de production des requérants en y effectuant les ajustements qui s'imposent : différences de technologies, économies d'échelle, main-d'œuvre, frais généraux et marge bénéficiaire raisonnable...

2-Le prix à l'exportation

Le prix à l'exportation est le prix payé ou à payer par le premier client indépendant en Tunisie pour les produits vendus à l'exportation en soustrayant :

- les frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux de l'importateur

- les frais de transport, d'assurance, de manutention, de chargement et les coûts accessoires,

N.B

- Il faut présenter toutes les pièces justificatives permettant de calculer le prix à l'exportation

- A défaut de présenter les pièces justificatives requises, le prix à l'exportation peut être déterminé sur la base de la première opération de vente sur le marché tunisien des produits objets du dumping (voir ci-dessous)

- s'il y a un lien entre l'exportateur et l'importateur, la méthode de calcul adéquate sera le prix à l'exportation construit :

Prix à l'exportation construit

(en cas de plusieurs produits et modèles, élaborer pour chacun un tableau pour calculer son prix)

Modèle _____

Prix de revente du produit importé au premier acheteur indépendant en Tunisie en soustrayant : _____

1. frais de transport et de chargement à la Tunisie _____

2. assurances _____

3. droits de douanes _____

4. autres droits et taxes _____
 5. transit _____
 6. frais de transport et de chargement à l'intérieur de la Tunisie _____
 7. opérations manufacturières additionnelles (si elles existent) _____
 8. dépenses administratives et frais généraux _____
 9. autres (préciser) _____
 10. bénéfice/ perte nette _____
- Prix à l'exportation construit** _____

3- Marge de dumping

La marge de dumping est établie en comparant la valeur normale (nette, au niveau départ usine) et le prix à l'exportation (net, au niveau départ usine), après avoir opéré des ajustements pour tenir compte de toutes les différences affectant la comparabilité des prix.

Citer les différences entre la valeur normale et le prix à l'exportation pour chaque produit et modèle.

III- Détermination du dommage

Pour être en mesure de déterminer s'il existe des éléments de preuve suffisants à première vue pour justifier l'ouverture d'une procédure antidumping, il faut présenter toutes les données concernant les effets préjudiciables allégués des importations faisant l'objet d'un dumping.

Ces données concernent :

- ◆ Le volume, la valeur et le prix des importations faisant l'objet du dumping y compris l'accroissement éventuel des importations en absolu ou par rapport à la production et la consommation nationales
- ◆ L'incidence des importations sur les prix des produits similaires dans le marché tunisien à savoir :
 - Sous cotation notable des prix par rapport aux prix des produits similaires en Tunisie
 - Dépression des prix dans une mesure notable
 - Empêchement des hausses des prix
- ◆ L'incidence des importations sur la branche de production nationale pour les facteurs et indicateurs suivants :
 - Impact sur les ventes, les bénéfices, la production, la part de marché, la productivité, le rendement des investissements, et l'utilisation des capacités des plaignants
 - Impact sur les flux de trésorerie, les stocks, l'emploi, les salaires, la croissance, la capacité de se procurer des capitaux
 - L'examen du dommage doit reposer uniquement sur les produits visés par la requête; en conséquence, tous les chiffres et toutes les données fournis doivent s'y rapporter exclusivement.

1- Début du dommage

- Citer la date à laquelle les importations objet de la requête ont commencé à créer un dommage ou une menace de dommage ou un retard sensible dans la création d'une industrie.

2- Evaluation du dommage

- Prière de remplir le tableau annexé à la requête concernant l'évolution des ventes des requérants des produits concernés pour les trois dernières années et l'année en cours, en vue de déterminer et vérifier la portée du dommage subi.

3- Incidences sur les prix intérieurs

- Préciser la nature de l'incidence des importations sur les prix intérieurs : sous cotation notable des prix par rapport aux prix des produits similaires en Tunisie, ou dépression des prix dans une mesure notable, ou empêchement des hausses des prix

- Préciser le prix des produits locaux et celui des produits importés

Année	20..	20..	20..	20..
Prix du produit local				
Prix du produit importé				

4- Ventes et production

- Préciser si les importations ont causé des cas de perte de commandes ou des occasions de ventes

- Citer les noms des principaux clients concernés par les pertes de commandes ou des occasions de vente

- Préciser s'il y a une baisse de la production des produits similaires pour les trois dernières années et l'année en cours

Unité de la quantité :

Unité de la valeur :

Année	20..	20..	20..	20..
Quantité produite				
Valeur de la production				

- Remplir le tableau suivant en cas d'exécution d'opérations d'exportation

Unité de la quantité :

Unité de la valeur :

Pays importateurs :

Année	20..	20..	20..	20..
Quantité des exportations				
Valeur des exportations				

5- Part de marché

- Remplir le tableau suivant concernant les ventes suivantes :

* ventes réalisées par les plaignants

* ventes réalisées par les autres industriels

* ventes des produits importés objet de la requête

* ventes des produits importés d'autres pays ne pratiquant pas de dumping

Unité de la quantité :

Unité de la valeur :

Année	20..	20..	20..	20..
Ventes réalisées par les plaignants en quantité				
Valeur des ventes réalisées par les plaignants				
Ventes réalisées par les autres industriels en quantité				
Valeur des ventes réalisées par les autres industriels				
Ventes des produits importés objet de la requête en quantité				
Valeur des ventes des produits importés objet de la requête				
Ventes des produits importés d'autres pays ne pratiquant pas de dumping en quantité				
Valeur des ventes des produits importés d'autres pays ne pratiquant pas de dumping				

6- Bénéfices et pertes

- Préciser l'impact des importations sur les bénéfices nets des ventes des produits similaires objet de l'enquête

- Quelle est la marge de bénéfice raisonnable minimum pour les produits similaires objet de l'enquête et ce pour chaque produit/modèle (prière de fournir l'état de résultat pour les 3 dernières années)

7- Coût de production

Préciser à quel degré le coût de production est-il affecté pour les produits similaires objets de l'enquête, et ce, pour chaque produit/modèle pendant les trois dernières années

8- Exploitation des capacités de production

Citer la capacité de production exploitée pour les produits similaires objets de l'enquête pendant les trois dernières années en précisant les raisons de la baisse ou la hausse de cette capacité.

9- Autres facteurs du dommage :

Présenter les états financiers attestant l'existence du dommage ou la menace de dommage pendant les trois dernières années pour les indicateurs suivants :

- effets effectifs et potentiels sur le niveau des stocks et l'emploi
- baisse effective et potentielle du rendement des investissements
- effets effectifs et potentiels sur les flux de trésorerie, les capitaux, la croissance et les salaires

IV- Lien de causalité :

Préciser le lien de causalité entre les dommages subis par l'industrie nationale et les importations objet de l'enquête. Le lien de causalité est généralement établi par une coïncidence entre une hausse des importations à des prix décroissants et une détérioration de la situation des plaignants, mise en évidence par l'évolution des indicateurs de dommage.

Annexe : Résumé des éléments de dommage

Les informations requises doivent concerner uniquement le produit similaire objet de la requête

Année	20..	20..	20..	20..
Quantité produite				
Quantité vendue				
Ventes en valeur				
Coût de production				
Résultat (valeur ajoutée)				
Frais administratifs et à caractère général				
Coût de la production vendue				
Résultat net				
Pour l'unité				
Prix de vente				
Coût de production/unité				
Résultat/unité				
Frais administratifs /unité				
Coût de production vendue /unité				
Résultat net / unité				